



COMITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 17 OCTOBRE 2018

Membres électeurs: 52
Membres électeurs présents : 32
Pouvoirs : 4
Membres électeurs votants : 36
Vote : - Pour : 36
- Contre : 0
- Abstention : 0

Délibération N° 2018/16
SDAGE ET PGRI 2022-2027 -
QUESTIONS IMPORTANTES — CONSULTATION DU PUBLIC

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, délibérant valablement,

- VU l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement relatif aux comités de l'eau et de la biodiversité d'outre-mer.;
- VU les articles R 213-50 à R. 213-58 du Code de l'Environnement relatifs au comité de l'eau et de la biodiversité ;
- VU l'article L212-2 du Code de l'Environnement relatif à l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux
- VU le décret n°2018-847 du 4 octobre 2018 relatif aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et schémas d'aménagement et de gestion des eaux
- VU l'article L 566-11 du Code de l'Environnement relatif à la participation du public à la mise à jour des Plans de Gestion des Risques Inondation
- VU l'arrêté préfectoral n°2017-1941/SG/DRECV du 18 septembre 2017 portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, modifié par l'arrêté préfectoral n°2018-855/SG/DRECV du 18 mai 2018 ;
- VU le règlement intérieur du Comité de l'eau et de la biodiversité ;

CONSIDERANT que le questionnaire sera mis à disposition du public pendant 6 mois à compter du 02 novembre 2018 sur le site internet du CEB.

CONSIDERANT que le questionnaire présente les grands enjeux auxquels devront répondre le prochain Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et le prochain Plan de Gestion des Risques inondation (PGRI) de La Réunion pour la période 2022-2027

DECIDE

Article 1^{er} :

Le CEB donne mandat au groupe de travail, constitué en séance, pour achever le questionnaire mis à disposition du public avant le 02 novembre 2018.

Article 2 :

Le groupe de travail sera composé de :

- M. Aubourg : EDF
- M. Métro : FDAAPPMA
- Mme Rehault : DEAL/SPRINR
- M. Sam Yin Yang : Office de l'eau
- M. Troadec : Vie océane
- Mme Latreille : Conservatoire du littoral
- M. Charlat : Département de La Réunion
- M. Badat : Office de l'eau
- DEAL : secrétariat

Article 3 :

Le questionnaire validé en groupe de travail vaudra questionnaire validé par le CEB.

Saint-Denis, le 24 juin 2018

Le président du
Comité de l'eau et de la biodiversité,

